

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 105 (1960)
Heft: 1

Artikel: L'Algérie et la force de frappe
Autor: Perret-Gentil, P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-342974>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ont décidé de rester fidèles au principe de la défense aérienne active, admettant ainsi implicitement de faire, comme par le passé, les sacrifices que nécessitent son établissement et son constant perfectionnement. L'engin y occupera une place importante. Cette évolution va donc entraîner une coopération plus étroite que jusqu'ici des moyens affectés à cette défense. La perspective de voir cette coopération se réaliser au sein d'une seule arme devrait pouvoir être considérée comme un phénomène encourageant.

Colonel P. HENCHOZ

L'Algérie et la Force de frappe

LE BUDGET MILITAIRE FRANÇAIS DE 1960

Le nouveau budget de la défense pour 1960 marquera dans les annales. C'est sans doute la première fois depuis la fin de la guerre que cet acte de gouvernement indique une tendance aussi nettement affirmée. Il met en évidence deux intentions essentielles, sous la forme de deux priorités : la poursuite de la pacification en Algérie, maintenant en très bonne voie, et l'élaboration d'une Force de frappe, qui paraît marquer le début d'une politique militaire originale.

Cependant ces deux priorités ont naturellement leur contre-partie. Les sacrifiés sont, d'une part, les forces terrestres, du moins celles qui ne sont pas stationnées en Algérie — la moitié, mais tout l'effort de l'armée lui est consacré — et d'autre part, dans une mesure toutefois moindre, les forces navales. « On a transformé en hélicoptères, selon la boutade d'un parlementaire, les sous-marins qui ne peuvent pas voler sur les djebels. »

* * *

L'ensemble du budget militaire pour 1960 s'élève à 1638 milliards (16,38 milliards de nouveaux francs) en augmentation nominale de près de 31 milliards sur l'année 1959. Or, la valeur de la monnaie ayant fléchi, on admet que l'augmentation est en réalité nulle. Elle provient pour une part du fait que, durant l'année 1959, des augmentations, qui prennent maintenant leur plein effet, ont été accordées pour les personnels. De plus, des augmentations d'effectifs ont dû intervenir, 40 000 hommes durant l'année, tandis que pour 1960 est prévue une diminution globale de 9000 hommes.

Mais une comparaison avec le budget général de la nation permet de mieux apprécier la charge de la défense. A 28,6 % en 1956, le budget militaire a diminué régulièrement : 24,7 % en 1959. Il sera sans doute plus bas encore en 1960. En fait les dépenses générales du pays ont augmenté en valeurs nominale et effective, tandis que celles de la défense demeuraient stables, diminuaient même en valeur effective par rapport aux années précédentes. Ainsi, avec une masse donnée de moyens, la défense doit faire face à des dépenses accrues. On doit donc consentir à des sacrifices. De ce fait le nouveau budget se caractérise, outre des économies rigoureuses dans certains domaines, par des choix qui impliquent des concentrations de moyens. Sur le plan général, ce sont l'Algérie et la Force de frappe.

Pour la Force de frappe les dépenses sont encore relativement modérées. Cet élément de la défense bénéficie des études et des investissements de ces dernières années. Quant à l'Algérie, elle absorbe naturellement une grosse part du budget qu'il est très difficile d'évaluer. Si l'on considère les forces qui y stationnent, ce pourrait être la moitié. Notons cependant qu'une grande partie de ces forces seraient normalement sur pied, en Europe ou en Afrique. C'est le supplément pour leur entretien, soldes, indemnités, etc., et les dépenses spécifiquement de guerre, munitions, carburant, renouvellement des matériels, frais de transport, etc., qui

devraient pouvoir être chiffrés. On a prétendu que ce supplément s'élevait à un milliard par jour (10 millions de N. F.), ce qui représenterait près du quart du budget militaire. Cet ordre de grandeur paraît plausible. On voit ce qu'ont coûté ces guerres subversives et télécommandées, faites inlassablement à la France dans le but de diminuer son potentiel.

Le Ministre des Armées a fait au début de décembre un excellent exposé au sujet du budget de 1960. Il l'a situé dans son cadre réel. Il a précisé la politique militaire du gouvernement. Les lenteurs dans la coopération interalliée pour la production des armements et la diminution progressive de l'aide extérieure font que la défense doit être élaborée sur le plan national et se satisfaire des moyens humains, financiers, et industriels de la France. Il est certain d'ailleurs que le redressement en cours, une fois passée la phase d'austérité actuelle, permettra d'accélérer le rythme des investissements.

Cette conception autonome de la défense, a encore ajouté le Ministre, n'enfantera pas un modèle réduit de l'appareil militaire à l'image des empires américain et russe. « Sa structure et sa consistance seront à la mesure de nos ressources ; elles doivent être déterminées par les inventions et la production convenant au génie français et à l'appareil industriel et technique du pays. »

LA FORCE DE FRAPPE ATOMIQUE

Comment faut-il comprendre cette appellation qui a déjà donné lieu à de nombreuses interprétations souvent erronées ? A vrai dire, il ne s'agit pour le moment que d'un concept, mais qui implique un programme. Les premières bases sont jetées pour l'élaboration d'une force qui sera essentiellement offensive ou de contre-offensive, ou encore de représailles. Elle continuera à s'appuyer sur les armées classiques de terre, mer et air, qui resteront encore longtemps l'élément le plus important de la défense.

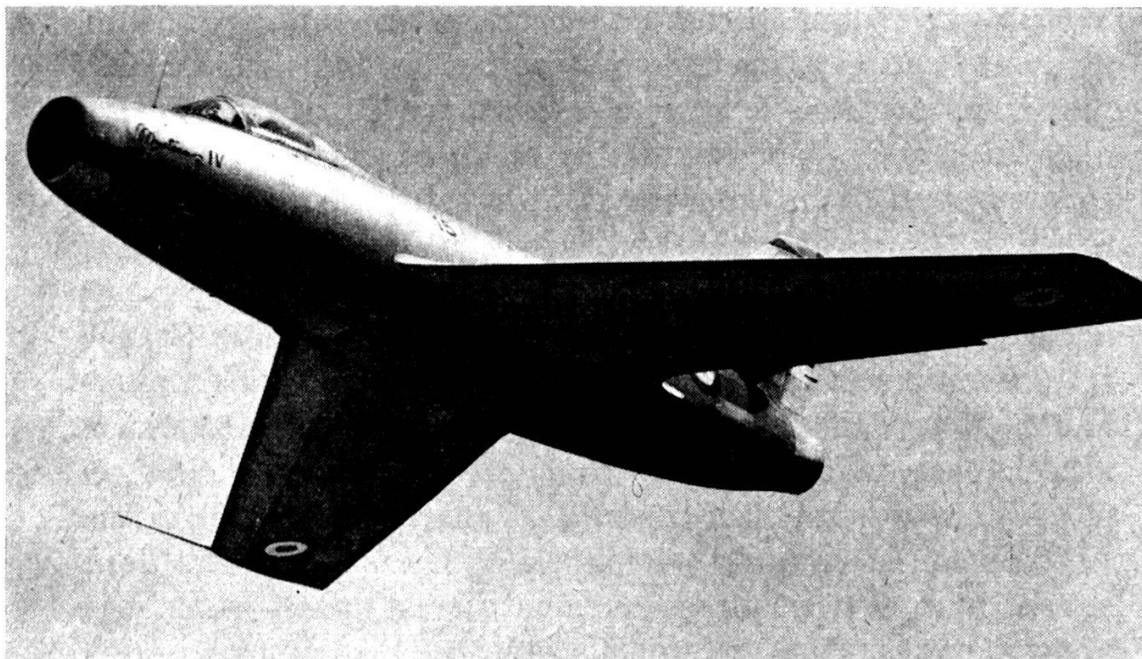


FIG. 1. — Mystère IV. Premier bombardier stratégique français.
(Photo S.C.A.)

Il ne saurait être question dans la phase présente de créer un commandement spécial à la manière du « Strategic Air Command » ou du « Bomber Command » des Américains et des Anglais. Nous n'en sommes qu'au stade des études. Il faut bien se souvenir que les Etats-Unis, avec leur énorme potentiel, ont mis une quinzaine d'années pour créer des armements atomiques à tous les échelons, du niveau « intercontinental » jusqu'à celui des divisions. Il est vrai que les Russes, marchant sur leurs traces, ont progressé plus vite.

Dans son premier stade, cette Force de frappe se présentera sous la forme d'éléments pourvus de « possibilités atomiques ». Ces éléments seront sans doute répartis en quelques noyaux, composés tout d'abord de forces aériennes ; puis peut-être navales et plus tard terrestres. Mais il paraît prématuré d'envisager ces développements. La mise en œuvre de ces moyens atomiques ne pourra s'effectuer, il va de soi, que sur le plan le plus élevé de la défense, France et Communauté.

Envisagée dans ce cadre, la question présente un élément de complication. Une grande partie des forces françaises sont intégrées dans le système atlantique, et en l'occurrence dans le commandement du Centre-Europe. D'autres forces sont prévues pour la défense des territoires d'outre-mer et de la Communauté. Or, ceux-ci ne sont pas couverts par l'Alliance. Il est donc bien certain que le premier but de la Force de frappe sera la défense de l'ensemble France et Communauté, et même plus spécialement de la Communauté. Mais rien ne s'oppose à ce que cette force participe à la défense de la France en tant que membre de l'Alliance, et par conséquent de l'Europe. Il en est exactement de même de tous les armements atomiques des Anglo-Saxons, dont aucun n'appartient organiquement à l'alliance, mais qui pourraient fort bien intervenir dans cette coalition.

* * *

Même modeste, la Force de frappe exigera des moyens financiers importants, des études prolongées et de longs délais. Les premières réalisations seront l'aboutissement d'efforts entrepris dès la fin de la guerre. Il serait très difficile d'en chiffrer le coût, car la monnaie a presque toujours varié, sauf pendant la période de 1953 à 1955. On peut estimer à une centaine de milliards de francs les dépenses faites dans le seul domaine atomique militaire, non compris celles de l'industrie atomique proprement dite. A ces investissements s'ajoutent ceux de l'aéronautique et de la section des fusées, pour la mise au point des types d'appareils transporteurs de troupes. Pour cette dernière rubrique il serait quasiment impossible de chiffrer les dépenses, dont la plupart consistent en commandes de matériels répartis au cours des années. Il y a là tout un enchaînement, dont les données financières sont malaisées à dégager. Par contre, à partir de 1960, comme on le verra, des postes plus précis de dépenses sont prévus.

La production d'armements atomiques requiert évidemment l'existence d'une industrie atomique. Celle que la France a mise sur pied dès 1945 est parvenue maintenant à un premier stade, celui de la production d'énergie électrique, livrée par les trois « piles de puissance » de Marcoule, dans la vallée du Rhône ; d'autres sont prévues sur les bords de la Loire. Les piles de Marcoule peuvent, de plus, produire du plutonium, encore en qualité relativement restreinte, à peu près une centaine de kilos annuellement. C'est environ le stock dont la France dispose présentement. Il permettrait la fabrication d'une dizaine de bombes, qui seraient donc la capacité annuelle de ce pays au stade actuel.

L'utilisation de cette matière fissible à des fins militaires a exigé de très longues études, qui ont été conduites par un Comité d'action scientifique, dont un représentant a toujours siégé dans les organismes directeurs du Commissariat à l'énergie atomique. La Défense nationale a ainsi participé régulièrement sur ses propres crédits à la réalisation de son propre programme, et au développement de l'énergie atomique. Cette participation se poursuit et intéressera sans doute la seconde matière fissible, l'uranium 235. Le plutonium exige relativement peu d'uranium naturel et offre ainsi une solution de début. L'uranium 235 exige au contraire beaucoup plus de minerai d'uranium. Les grands progrès accomplis dans la prospection et l'exploitation minière permettent d'en envisager l'emploi. Cette voie nécessite la construction d'une usine de « séparation isotopique », en cours de construction à Pierrelatte (Drôme). C'est là un investissement important.

Les premières bombes qui exploseront dans le sud du Sahara (Reggane) seront le résultat de longues et coûteuses années de recherches. A la vérité, il ne s'agit pas encore à proprement parler de bombes, mais d'engins expérimentaux. Néanmoins, ces essais achevés et exploités, la fabrication des armes elles-mêmes ne sera plus très éloignée. Qu'en est-il des moyens de lancement ? L'industrie aéronautique fran-

çaise, qui a pris un nouveau départ depuis la guerre, sort maintenant son premier bombardier de classe stratégique. (Encore faut-il s'entendre, comme on le verra, sur ce terme.) Il s'agit du « Mirage IV-A » (Dassault). Quelques prototypes sont au point, dont on ne connaît que les caractéristiques très générales : poids 25 tonnes ; 2 réacteurs de 7 tonnes de poussée ; vitesse proche de mach 2 et rayon d'action de 1500 km. Les crédits pour une première série de 50 appareils figurent au budget, ainsi que ceux nécessaires à l'achat de 100 « Mirage III », intercepteurs supersoniques. La première unité à recevoir des « Mirage IV » sera la 92^e Brigade de bombardement, stationnée à Cognac.

Le rayon d'action de ce bombardier n'est peut-être pas spécifiquement « stratégique »¹. On peut dire de cet appareil qu'il dépasse le domaine tactique, fixé grossièrement à un millier de kilomètres, qui est la profondeur de la zone de bataille aéroterrestre moderne. La distance stratégique, de 2500 km, est à l'échelle d'un continent, par exemple côte Atlantique-mer Noire. Aussi le « Mirage IV », ne serait-il encore qu'une première version de l'appareil définitif.

On a parlé d'un « Mirage IV-B », dont l'étude devrait être entreprise. Son rayon d'action serait de dimension stratégique et de la catégorie « intermédiaire », selon la terminologie employée pour les fusées. Pour augmenter ce rayon d'un millier de kilomètres, à même performance de vitesse, le poids de l'appareil devrait être presque doublé, et le prix

¹ Le Capitaine Montfort a raison d'écrire : *dites d'emploi stratégique* (R.M.S. octobre 1959). — Cependant la terminologie actuelle, d'origine américaine, ne laisse pas d'être pratique. En effet, il y a des armes qui ne seront jamais d'emploi tactique, tels les grands engins-fusées ; d'autres n'auront jamais d'emploi stratégique, telles les armes des bas échelons des forces terrestres. La simplification des termes s'en trouve justifiée. D'une manière générale, une arme est tactique lorsqu'elle influe sur le cours du combat ou de la bataille ; et stratégique lorsqu'elle intervient dans la conduite supérieure de la guerre. Mais entre ces deux extrêmes, bien des cas sont discutables et une terminologie adéquate s'impose.

Beaucoup plus condamnable en français est le terme « conventionnel ». Un signe est conventionnel, quand il est adopté par convention. Ce n'est pas le cas d'une arme ; celle-ci peut-être classique, usuelle, ancienne, antérieure à l'ère atomique...

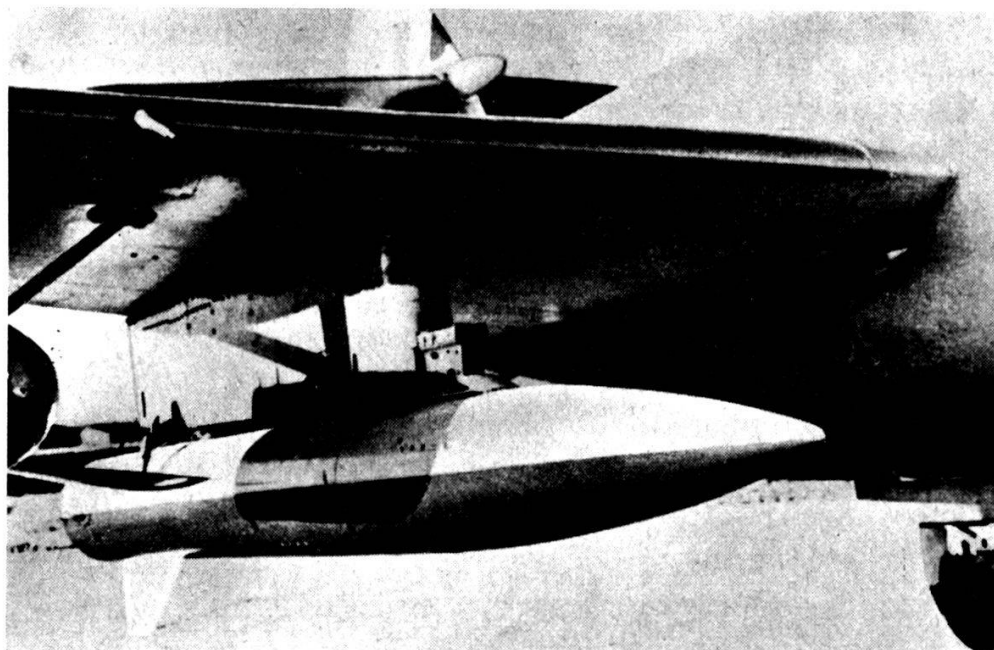


FIG. 2. — Engin air-air MATRA à autoguidage
pouvant être lancé de 3 à 7 km. de l'objectif ; prévu pour l'armement
des « Mirage III ». (Photo S.C.A.)

élevé de 50 %. Alors on s'interroge. Quand les études et les essais seront achevés, des années seront écoulées... Quelle sera alors l'efficacité réelle d'un bombardier saisi par les réseaux radar et vulnérable aux engins-fusées à tir automatique, vitesses supérieures et têtes chercheuses ?

Une autre solution se présente, celle précisément des engins-fusées, vers laquelle les puissances s'orientent de plus en plus. Dans ce domaine la France n'a encore réalisé que des engins spécifiquement tactiques, avec, il est vrai, des perspectives très prometteuses. Il y a donc tout un domaine à explorer. A cet effet, il vient d'être créé une société pour l'étude et la réalisation d'engins balistiques, chargée de coordonner les recherches des établissements de l'Etat et des grandes entreprises privées. Outre la solution d'un engin balistique (IRBM), on envisage des engins lancés par avion-mère en deçà des zones de forte défense aérienne adverse, ou encore par avion embarqué sur porte-avions, ce qui donne deux possibilités successives d'approche.

Cette dernière solution relève des programmes de la Marine. Le 23 novembre a appareillé le premier porte-avions de construction française, le *Clemenceau*, dont la construction fut décidée en 1953. Il a nécessité deux ans d'études. Il embarquera un certain nombre d'avions « Etendard IV » (Dassault), monoplaces supersoniques d'attaque et de chasse pouvant emporter un armement atomique. Cinquante de ces appareils ont été commandés sur les crédits de 1959. Une nouvelle série de cinquante le seront sur ceux de 1960, pour l'armement d'un deuxième porte-avions en construction, le *Foch*, de 30 000 tonnes (à peu près la moitié du tonnage des P.-A. américains de la classe du *Forrestal*). D'autres avions « Alizé » (Breguet), de lutte anti-sous-marine, sont commandés pour ces deux porte-avions. Enfin, le programme naval comprend un croiseur lance-engins, dont la mise au point a été réalisée grâce à un navire expérimental.

Au point de vue budgétaire, la situation est plus complexe qu'elle le paraît. Certains de ces postes sont des autorisations de programme, portant sur plusieurs années et dont l'exécution ne débutera pas forcément en 1960, en raison des études à entreprendre. En outre, le choix entre certaines solutions mentionnées n'a pas encore été fait. Notamment pour la production d'engins-fusées, une éventualité est offerte, si les études s'avèrent trop longues, de construire sous licence des matériels étrangers. C'est ainsi que la France va participer avec d'autres pays européens à la fabrication commune des engins américains « Hawk » destinés à la défense antiaérienne à basses altitudes.

La synthèse des décisions déjà prises ou à prendre aura la forme d'une loi-programme, qui groupera à la fois la création de la Force de frappe et la modernisation des trois armées. Le Ministre des Armées s'est engagé à en déposer le projet. Celui-ci portera sur cinq ans et fera suite aux dispositions du budget de 1960. Actuellement on ne peut

concevoir en effet que des programmes à lointaine échéance en raison des longs travaux préalables d'études et de planification.

* * *

En résumé, le prochain budget concernant la Force de frappe comprendra les rubriques suivantes :

- commande d'une série de « Mirage IV-A » (à près de 2 milliards l'unité) ;
- crédits d'études pour la fabrication éventuelle d'un engin-fusée stratégique d'environ 3000 km de portée ;
- commande d'une série de 100 « Mirage III » (intercepteurs supersoniques) ;
- commande de 50 nouveaux « Etendard IV » pour le prochain P.-A. (attaque, supersoniques) ;
- mise en chantier, dont la décision demeure réservée, d'un croiseur porte-engins.

Ces différents postes, y compris les études et expérimentations du domaine atomique, ainsi que les participations aux investissements de l'industrie nucléaire, feront sans doute un total de quelque 200 milliards (2 milliards de N.F.).

En y ajoutant les frais supplémentaires de la guerre d'Algérie, on obtient environ le tiers du budget militaire total. Cette proportion donne la mesure de la concentration de moyens que l'on a recherchée.

J. PERRET-GENTIL